

Tours, le 12 octobre 2023,

FS CSAL DU 12 OCTOBRE 2023

Étaient présents pour la Direction, M POURQUIER, M DURAIN, M MERVILLE, MME MAUREL, MME LEMOINE (assistante de prévention), MME MERLE médecin du Travail, MME CHUIMER (assistante de service social), MME AGATI (animatrice de la politique ministérielle de la prévention).

M BOCQUILLON (inspecteur santé sécurité au travail) était absent et excusé.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du procès verbal de la formation spécialisée du comité social d'administration local (FS CSAL) du 4 mai 2023 (pour avis) ;
2. Actualités du médecin du travail (pour information) ;
3. Actualités de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) (pour information);
4. Examen du registre dématérialisé CHSCT et suivi des fiches de signalement (pour information) ;
5. Point sur le Budget 2023 de la formation spécialisée (pour avis);
6. Point d'information sur les travaux immobiliers (pour information);
7. Point sur les exercices d'évacuation (pour information) ;
8. Visites de la délégation de la formation spécialisée ;
9. Questions diverses.

En préambule, **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** a interrogé le Directeur sur l'élaboration du règlement intérieur spécifique à la Formation Spécialisée, dans la mesure où les nouvelles instances étaient installées depuis le début de l'année.

Le règlement intérieur du CSA devrait être présenté au niveau national le 3 décembre 2023. Par suite, ce règlement sera à l'ordre du jour du CSAL du 4 décembre, de même que le règlement intérieur de la FS CSAL.

1/ Approbation du procès verbal de la formation spécialisée du comité social d'administration local (FS CSAL) du 4 mai 2023 :

Celui a été validé à l'unanimité.

2/ Actualités du médecin du travail :

Le Docteur Merle nous présente les rapports (fiche de risques professionnels) de ses visites de service : CGR TOURS-LOCHES le 27 mars, SIP TOURS le 15 mai, TOURS METROPOLE le 3 août et SLR TOURS le 31 août.

Sa présentation orale met l'accent sur les difficultés en lien avec le redimensionnement des services et la mise en place d'applications informatiques mal maîtrisées.

Elle se garde toutefois d'aborder les sujets qui fâchent le Directeur, qu'elle n'a pas manqué de relever dans ses rapports, tels que le manque d'effectif, les changements d'organisation et par conséquent, la prégnance des risques psychosociaux.

La Cour des Comptes a d'ailleurs, encore récemment épinglé l'administration pour des erreurs et des dysfonctionnements, dommageables pour le budget de l'État.

Le médecin du travail est revenu sur le CGR de Loches, installé depuis quelques mois, dans des locaux exigus et mal isolés. La Direction répond que des travaux sont envisagés.

Une visite de représentants de la FS CSAL est prévue le décembre prochain, sur ce service.

Un débat sur les conditions thermiques sur le lieu de travail s'en est suivi, notamment en période de canicule.

Ce sujet récurrent est immanquablement source de polémiques (stores intérieurs/extérieurs, verticaux/inclinés, isolation intérieure/extérieure, etc...).

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES demande à la Direction si les agents tenus de travailler dans la pénombre, pour se protéger de la chaleur, peuvent poser des journées de télétravail flottant, afin de limiter la fatigue oculaire générée par ces conditions exceptionnelles.

Le Directeur propose d'aborder ce sujet lors du prochain collège des chefs de service. Il rappelle à cette occasion que les horaires décalés ne peuvent être utilisés par les agents qu'après feu vert de la Direction (sous réserve des nécessités de service).

3/ Actualités de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail :

L'ISST sera absent plusieurs semaines.

4/ Examen du registre dématérialisé Santé et Sécurité au Travail et suivi des fiches de signalement :

a/ Examen du « Registre Santé et Sécurité au Travail » :

La plupart des annotations du registre concernant des problèmes matériels à indiquer sur le « Registre Incidents-Logistique », il est proposé d'intervertir, sur la page d'accueil Ulysse37, les « raccourcis » qui permettent d'ouvrir les deux répertoires.

– Concernant les blattes ; un nouveau produit (sous forme de gel) a été appliqué dans tous les services de Tours Champ Girault. Ce traitement sera renouvelé tous les 6 mois.

– Pour le dysfonctionnement de la fontaine à eau vétuste du 5^e étage de Vaillant ; un troisième réparateur est passé en début de semaine et a enfin diagnostiqué et réparé cette fontaine qui ne fuit plus et ne nécessite donc plus son remplacement. D'après la Direction, il n'y a pas de fontaines à eau antérieures à 2015 dans les services. Elle estime par ailleurs que compte tenu du très faible nombre d'agents utilisant la fonction eau chaude, les prochaines fontaines qui seront achetées ne fourniront que de l'eau froide. Cela sera plus économique. Nous rétorquons que les agents utiliseront massivement des bouilloires, ce qui n'était pas préconisé au regard des économies d'énergie... Dilemme ! Une OS demande le retour de l'eau chaude au RDC. La réponse toujours ferme du Directeur est : NON !

Concernant l'entartrage de ces fontaines, nous convenons de modifier le calendrier des contrôles en choisissant un passage trimestriel et non semestriel, du prestataire qui en assure l'entretien indispensable compte tenu de la « dureté » de l'eau de Tours très calcaire.

– Ménage ; les plannings demandés il y a plusieurs mois ont enfin été affichés dans tous les services, sauf à l'ESI gérée par le département 44. Ils permettront de suivre les prestations, et de demander à la société ONET (ou autre employeurs selon les sites) de payer des amendes en cas de non-respect du contrat.

Nous apprenons que les poubelles spécifiques dans les toilettes dames et « PMR », ne sont vidées qu'**une seule fois par mois**, par un prestataire sous traitant de l'entreprise de ménage ONET. Le Docteur MERLE indique que cela est nettement insuffisant au regard des problèmes d'hygiène que cela génère. La Direction ne semble pas s'en émouvoir plus que cela. Si vous constatez que ces poubelles posent problème, boycottez-les en utilisant les poubelles classiques, vidées tous les soirs ! De toutes façons, un doute subsiste quant à leur recyclage...

À l'identique du « registre incidents-logistique », un registre « ménage » dématérialisé permettant d'apporter vos observations et requêtes devait être mis en ligne sur ULYSSE 37. Ce n'est toujours pas fait à ce jour... à suivre !

Une attention particulière doit être portée au site d'Amboise où la personne effectuant le ménage quotidien n'a pas été remplacée à plusieurs reprises, lors de ses absences.

b/ Suivi des fiches de signalement :

Suite à la demande insistante de **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES**, lors de la FS CSAL du 20 juin 2023, la Direction a enfin permis que la fiche de signalement soit directement accessible via un raccourci sur la page d'accueil d'Ulysse 37.

Depuis cette date, 4 fiches ont été adressées à la Direction : deux concernant la Trésorerie Amendes, 1 pour le SIP de Loches et 1 pour le SDIF.

Ces fiches se rapportent à des incivilités et propos injurieux. La Direction a réagi par l'envoi d'une lettre de mise en garde à l'utilisateur impliqué et une lettre de soutien aux agents.

En cas de récurrence, un signalement est effectué auprès du Procureur de la République.

Pour rappel : la fiche de signalement doit être adressée par l'agent, à l'assistante de prévention, Mme Agnès Lemoine, avec copie au chef de service.

c/ Suivi des fiches d'accidents :

3 fiches ont été communiquées, relatives à 2 chutes sur le trajet domicile travail (vélo, trottinette) et 1 concernant une chute sur le sol dans le service.

À notre demande du 20 juin 2023, une recherche de formation spécifique « conduite deux roues » a été effectuée par MME AGATI (animatrice de la politique ministérielle de la prévention).

Compte tenu de l'éventail des formations existantes, il reste à définir une thématique spécifique qui nécessite l'organisation d'un groupe de travail. Celui-ci se tiendra-t-il ? Rien n'est moins sûr !!!

On peut noter que des Directions Départementales telles que la Loire-Atlantique ou le Maine et Loire ont déjà proposé de telles actions. Est-ce à dire que l'Indre-et-Loire n'est pas franchement mobilisée sur le sujet ? D'autant que chaque année, il faut pleurer pour obtenir les formulaires de demande d'aide à la mobilité...

5. Point sur le Budget 2023 de la formation spécialisée (pour avis);

a/ Crédits formations : aucune nouvelle décision, car ce budget est quasiment consommé.

b/ Crédits Budget local : vote unanime pour l'acquisition d'équipements spécifiques pour les géomètres, de 13 bureaux pour personnes de grande taille et une signalétique de limitation de vitesse dans l'allée du site Béranger.

Devis à venir pour du matériel de transport pour les agents effectuant du télétravail et utilisant les transports en commun, des équipements de sécurité électrique, un système de vidéo agrandisseur pour un agent souffrant de déficience visuelle.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES engage de nouveau une discussion sur la nécessité d'équiper un maximum d'agents, en souris verticales afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques, dits TMS. Et de nouveau, ce thème ne suscite guère d'intérêt.

Ces souris verticales, à commander sur le catalogue UGAP ont un coût plus que modéré alors que celles préconisées par le médecin du travail en cas de TMS avérés sont beaucoup plus onéreuses.

Nous ne comprenons pas la position de la Direction qui se montre particulièrement récalcitrante : elle décline cette possibilité de prévention en ne présentant comme seul argument, qu'un problème d'espace de stockage pour ce petit matériel.

Une expérimentation à l'initiative de Solidaires a été menée dans un service de 36 agents. Après une période d'essai, ce sont les deux tiers des agents qui attendent impatiemment la réception de leur souris verticale. Parmi le tiers n'en souhaitant pas, plusieurs collègues en sont déjà équipés ou disposent d'une barre « roller mouse ».

Au final, la Direction consent à en commander seulement une centaine malgré le faible coût et le montant des crédits restants...

Ainsi, les agents qui souhaiteraient tester ce type de souris peuvent se manifester auprès de Madame Lemoine.

Le catalogue UGAP ne disposant que d'un modèle unique, Madame Lemoine doit rechercher un modèle de plus petite taille.

6. Point sur les travaux immobiliers :

Dans le cadre de la sécurisation des sites de la DGFIP, le remplacement des centrales d'alarmes et des contrôles d'accès seront effectués sur les sites d'Amboise, Chinon et Loches. La date des travaux sera communiquée aux agents.

Concernant le site d'Amboise ;

Un interphone à l'entrée principale pour filtrer les réceptions sera installé, car pour rappel, le SIE ne reçoit que sur rendez-vous !

Pour l'accès au personnel à l'arrière du bâtiment, la grille sera prochainement remplacée par une porte sécurisée, selon accord des « Bâtiments de France ». Une caméra extérieure reliée à un écran interne, permettra aux agents de visualiser le parking avant de sortir du bâtiment.

La Direction nous indique que l'expertise réalisée sur les fissures du bâtiment ne révèle pas de problème de structure. Par ailleurs, une étude est en cours pour le ravalement de l'immeuble.

Concernant le site de Tours Champ Girault ;

Les travaux concernant le changement des ouvrants et la rénovation du chauffage au niveau RDC et 1^{er} étage des patios du Centre des Finances Publiques de Vaillant seront retardés pour diverses raisons (défaillance prestataires, présence d'amiante, nouveaux devis, etc.). Ils sont prévus pour le deuxième trimestre 2024, hors période de chauffe.

Les anciennes chaudières à gaz devraient être remplacées par des chaudières à condensation haute performance, au deuxième semestre 2024.

Concernant l'Hôtel Particulier à Béranger, les travaux prennent également du retard, entraînant là aussi des déconvenues. Les agents resteront probablement jusque début 2024 au 9^e étage à Vaillant, en zone tampon.

7. Point sur les exercices d'évacuation :

Des exercices d'évacuation ont eu lieu le 22/06/2023 pour le site de Béranger, le 26/09/2023 à Loches et le 28/09/2023 à Chinon.

Les rapports de ces exercices sont particulièrement sommaires.

Madame Lemoine précise qu'elle s'est déplacée sur ses sites auparavant afin d'effectuer un rappel des consignes en cas d'alerte incendie.

8. Visites de la délégation de la formation spécialisée :

Des membres de la Formation Spécialisée du CSAL ont effectué la visite du SDIF et de la Trésorerie Amendes le 25/09/2023, sur le site de Tours Champ Girault .

Les représentants de **SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES** n'ont pu y participer dès lors que l'Assemblée Générale de la section, prévue de longue date et pourtant communiquée au préalable, à la secrétaire de la FS, se tenait ce même jour.

Installée au rez-de-chaussée, la Trésorerie Amendes ne bénéficie pas de bonnes conditions de travail : l'exiguïté des locaux donnant sur le patio, au ras du sol, le manque de luminosité, les problèmes thermiques récurrents (communs aux locaux du rez-de-chaussée et du premier étage, donnant sur le patio) sont hélas toujours d'actualité.

Une solution d'agrandissement, notamment vers le premier étage est à l'étude. Une décision devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

S'agissant du SDIF, un complément d'équipement spécifique pour les géomètres qui effectuent des tournées sur le terrain doit être pris en charge sur le budget de la FS, de même le besoin de bureaux spécifiques pour les agents de grande taille a été relevé (ils ont été livrés rapidement).

Les problématiques actuelles du SDIF relèvent essentiellement des risques psychosociaux induits par les réformes en cours, et par le déploiement de nouveaux applicatifs mal conçus, inadaptés aux missions des agents, et montrant de nombreux dysfonctionnements (cf lettre des agents du SDIF à l'attention du Directeur).

Programme des prochaines visites :

- CGR TOURS le 16/10
- CGR LOCHES le 13/11
- SIP TOURS le 11/12

9. Questions diverses

- > Le règlement intérieur (voir en début de compte-rendu)
- > La communication des résultats de l'Observatoire Interne 2023 pour l'Indre et Loire

Vos représentantes désignées pour le FS CSAL :

Géraldine CONEJERO & Françoise CLAURE (titulaires)
Marie AUDEBERT & Laurence PEZIERE (suppléantes)